



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

Table des matières

Prière de l'Aînée	2
Message des coprésidentes.....	3
A – Points saillants des Premières Nations et du gouvernement fédéral en 2025	4
1. Répercussions continues des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes.....	4
2. Une nouvelle orientation pour la politique économique et climatique fédérale.....	5
i. La <i>Loi visant à bâtir le Canada</i> et le Bureau des grands projets (BGP)	5
ii. La Stratégie de compétitivité climatique	5
iii. Le protocole d'entente Canada-Alberta	6
iv. L'exercice de réduction du fardeau administratif	6
3. Événements internationaux	6
B - Les actions du CMAC en 2025.....	8
1. Renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat dans les politiques et programmes fédéraux	8
2. Surveiller les progrès et obtenir des résultats pour les Premières Nations.....	10
3. Renforcer le dialogue en établissant des relations à long terme.....	10
4. Améliorer la communication et élargir la portée du CMAC.....	11
C - La voie à suivre en 2026	11
1. Explorer les options pour surveiller les progrès et faire avancer la mise en œuvre des stratégies climatiques des Premières Nations et du Programme pour un leadership des Premières Nations en matière de climat	11
2. Analyser les répercussions des réductions budgétaires fédérales sur les programmes climatiques des Premières Nations et élaborer conjointement des approches novatrices pour la mise en œuvre des priorités communes.....	12
3. Explorer les possibilités d'une participation pleine et effective des Premières Nations et de la prise en compte de leurs priorités dans l'approche fédérale en matière de climat, y compris la Stratégie de compétitivité climatique (SCC) et d'autres priorités climatiques pertinentes	12
4. Continuer à renforcer les relations au sein du CMAC et à favoriser le dialogue intergénérationnel et intersectionnel	13
D – Conclusion	14
E – Études de cas.....	15
1. Étude de cas n° 1 : Feux de forêt et gestion des urgences au Manitoba en 2025	15
2. Étude de cas n° 2 : Réflexions des jeunes lors du 3 ^e Rassemblement national sur le climat de l'APN	16

Prière de l'Aînée

Hai'Cho K'agwaadhat / Merci, Créateur, pour tes bénédictions.

Nous remercions nos gardiens du savoir, nos dirigeants et tous ceux qui font partie de notre cercle du Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) pour leur engagement continu en faveur des terres, des eaux et des êtres vivants sur cette Terre.

Hai'Cho à nos ancêtres passés et présents, nos protecteurs et gardiens de la terre, qui en ont pris soin depuis des temps immémoriaux afin que nous puissions aujourd'hui vivre dans de bonnes conditions.

Continuons à suivre leurs enseignements pour servir notre peuple.

Alors que nous continuons d'évoluer dans une époque complexe sans précédent, marquée par des urgences climatiques et des crises de la biodiversité, concentrons-nous sur la clarté, le courage, la foi et la confiance au cours des prochaines étapes, tout en intensifiant nos actions et en restant unis et solidaires.

Nous demandons que la force soit accordée à ceux qui travaillent au sein du CMAC, pour promouvoir nos réussites, faire avancer les travaux de haut niveau et poursuivre un véritable partenariat avec tous les ordres de gouvernement.

Ensemble, nous façonnerons une vision claire pour éliminer les obstacles systémiques et les politiques coloniales, permettant ainsi l'autodétermination des Premières Nations au Canada.

Nous prions pour que ce travail se poursuive afin que nos dirigeants puissent prendre des mesures concrètes.

Nous prions pour que nos dirigeants, le premier ministre et la cheffe nationale se réunissent afin de continuer d'appuyer notre travail collectif, en faisant la promotion de modèles de partenariats avisés entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, nous demandons de pouvoir accomplir notre travail avec un esprit et un cœur sain.

Nous prions pour l'amour, le courage et l'engagement de tous nos dirigeants et décideurs au cours de ce périple qui nous concerne tous, ainsi que toutes les générations à venir.

Yeendoo diitr'iinin gooveenjit / Pour nos enfants demain.

Mahsi' cho K'agwaadhat, jidii tthak diiyeenjit gwiinzii nahsii / Merci, Créateur, de tout faire pour notre bien.

Lorraine Netro, gardienne du savoir, Vuntut Gwitchin



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

Message des coprésidentes

À la fin de l'année 2024, le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) entrevoyait de l'incertitude pour 2025. Les membres ont convenu que, malgré le potentiel de changements importants au Canada et à l'étranger, le CMAC était bien placé en tant que forum pour établir et maintenir des relations. Le CMAC offre une stabilité et une cohérence dans les discussions sur l'intersection entre la politique climatique fédérale et les priorités climatiques des Premières Nations.

Les élections fédérales d'avril 2025 ont perturbé le calendrier habituel des réunions du CMAC, mais le Comité a maintenu son élan en reprenant les réunions des groupes de travail plus tard dans l'année et en tenant une réunion plénière en octobre au Centre Wabano à Ottawa, en présence de la nouvelle ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, l'honorable Julie Dabrusin.

Les conditions météorologiques extrêmes, la longue saison des feux de forêt et la mauvaise qualité de l'air durant l'été et l'automne 2025 nous ont rappelé que les changements climatiques continuent de menacer la sécurité et le bien-être des communautés partout au pays. Les Premières Nations ont subi certaines des perturbations et des pertes les plus dramatiques, comme en témoigne l'une des études de cas à la fin de ce rapport.

Un nouveau gouvernement fédéral a été élu en 2025 sous la direction du très honorable Mark Carney, chef du Parti libéral. Le premier ministre Carney a mis de l'avant un programme de croissance visant à protéger la souveraineté nationale face à une forte incertitude géopolitique. Cette orientation privilégie la compétitivité économique, notamment par le développement de grands projets, et s'inscrit dans la continuité des mesures prises face aux changements climatiques. L'approche du Canada en matière de changements climatiques a donc évolué pour s'adapter au nouveau contexte, comme en témoigne la publication d'une Stratégie de compétitivité climatique axée sur l'industrie dans le cadre du budget de 2025.

Bien que les Premières Nations aient exprimé des frustrations devant le manque de mobilisation et de participation directes à l'égard de certaines de ces nouvelles orientations politiques, le CMAC peut continuer de jouer un rôle constructif afin d'orienter la politique et les priorités climatiques fédérales vers une mobilisation éthique et équitable des Premières Nations. La poursuite de ces travaux doit être conforme aux [Pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur le changement climatique](#), et le CMAC continuera de plaider en faveur d'un financement suffisant, prévisible et durable pour les priorités climatiques des Premières Nations.

Ce rapport annuel 2025 a été simplifié afin de tenir compte du contexte de l'année et du calendrier de réunions plus limité du CMAC en raison de l'élection fédérale ; toutefois, le contenu et le programme de travail pour le CMAC demeurent une vision directrice pour la collaboration entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral. Dans cette optique, nous résumons brièvement les activités menées par le CMAC, puis nous tournons notre regard vers 2026 et les occasions de travailler ensemble pour permettre la participation pleine et effective des Premières Nations à la mise en œuvre de la Stratégie de compétitivité climatique et d'autres politiques et programmes fédéraux entraînant des répercussions sur le climat.

Le CMAC demeure déterminé à travailler ensemble pour tracer la voie d'une mobilisation éthique des Premières Nations et de la création de solutions justes, équitables et résilientes pour les générations futures.

*Jamie Lavigne,
Directrice principale par intérim de
l'environnement, des eaux et de la justice,
Assemblée des Premières Nations*

*Alison McDermott,
Sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique
stratégique et des affaires internationales, Environnement
et Changement climatique Canada (ECCC)*



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

A – Points saillants des Premières Nations et du gouvernement fédéral en 2025

1. Répercussions continues des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes

En janvier 2026, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a confirmé que 2025 était l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées¹. Les événements liés aux changements climatiques de 2025 ont continué d'avoir des répercussions importantes sur les Premières Nations, en particulier pendant la saison estivale des feux de forêt. Le Canada a aussi connu la deuxième pire saison de feux de forêt de son histoire, avec plus de 6 000 feux dans presque toutes les provinces et tous les territoires, qui ont touché des communautés partout au pays et brûlé plus de 8,3 millions d'hectares (83,000 kilomètres carrés). À partir d'avril, le risque accru et les impacts ont forcé l'évacuation de plus de 85 000 personnes, dont plus de 45 000 personnes de 73 communautés des Premières Nations², et de nombreux patients évacués pour raisons médicales, tous confrontés à l'incertitude de savoir quand ils pourraient rentrer chez eux. Ces chiffres représentent les expériences vécues par des milliers de personnes, dont beaucoup ont été contraintes de laisser derrière elles leurs maisons, leurs biens, leurs moyens de subsistance et leurs animaux de compagnie pour se réinstaller temporairement ailleurs. Certaines ont été évacuées vers des centres urbains situés à des centaines, voire des milliers de kilomètres de leur domicile.

À la fin juillet et au début août 2025, la fumée provenant de centaines de feux de forêt brûlant au Canada a voilé le ciel et réduit la qualité de l'air dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, ainsi que dans les régions du Haut-Midwest et le Nord-Est des États-Unis. À la mi-juin 2025, un panache de fumée provenant du Canada a atteint l'Europe centrale et du Sud, et en août, lorsque le courant-jet a transporté la fumée vers l'Europe de l'Ouest³.

Le temps chaud et sec qui s'est prolongé jusqu'à la mi-automne dans certaines régions du pays a entraîné un risque accru d'inondations soudaines et de glissements de terrain, tandis que les feux de forêt et les sécheresses ont continué de toucher de vastes zones. Cette réalité a interrompu les pratiques traditionnelles des Premières Nations à travers le pays — par exemple, le manque d'eau dans certaines rivières a affecté la ponte et la récolte du saumon, la fumée et les feux de forêt ont eu des impacts négatifs sur les gens, les plantes et les animaux, et les activités terrestres ont dû être annulées dans certains cas en raison des interdictions d'entrer dans les zones boisées. Certaines communautés ont connu des restrictions d'accès à l'eau potable. Les défenseurs des Premières Nations au sein du CMAC ont souligné que la souveraineté alimentaire est une préoccupation pour les communautés qui dépendent de pratiques de récolte durables et comptent sur l'accès à des terres et à des eaux saines, lesquelles peuvent devenir rares ou inaccessibles en raison des conditions météorologiques violentes et des répercussions des changements climatiques. Les défenseurs des Premières Nations ont également réclamé un soutien urgent pour la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations.

1 <https://wmo.int/fr/news/media-centre/lomm-confirme-que-2025-ete-lune-des-annees-les-plus-chaudes-jamais-enregistrees>

2 <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2025/10/le-gouvernement-du-canada-continue-doffrir-son-soutien-dans-la-lutte-contre-les-feux-de-foret-survenus-en-2025-et-fait-le-point-sur-la-situation.html>

3 <https://science.nasa.gov/earth/earth-observatory/widespread-smoke-from-canadian-fires-154641/#:~:text=Smoke%20from%20hundreds%20of%20wildland,july%20and%20early%20August%202025>



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

2. Une nouvelle orientation pour la politique économique et climatique fédérale

Au cours de l'année 2025, le gouvernement du Canada a fait progresser de nouvelles dimensions de la politique économique et climatique : i) la *Loi visant à bâtir le Canada* et le Bureau des grands projets ; ii) la Stratégie de compétitivité climatique ; iii) le protocole d'entente Canada-Alberta, et iv) l'Exercice de réduction du fardeau administratif.

i. *La Loi visant à bâtir le Canada et le Bureau des grands projets (BGP)*

Le 26 juin 2025, le projet de loi C-5, la *Loi sur l'unité de l'économie canadienne : Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada* et la *Loi visant à bâtir le Canada*, a été adopté, vingt jours après son dépôt au Parlement. En août 2025, le Bureau des grands projets (BGP) a été créé afin de faire avancer les projets de développement national, en partenariat avec les ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les acteurs du secteur privé. La *Loi visant à bâtir le Canada* et la création du BGP soutiennent la priorité accordée par le gouvernement à la promotion des grands projets et à la rationalisation des processus fédéraux d'examen et d'approbation des projets d'infrastructure, d'énergie et de développement des ressources naturelles. De nombreux gouvernements des Premières Nations et organisations représentatives ont exprimé des préoccupations importantes quant au fait que le gouvernement fédéral n'a pas sollicité leurs points de vue avant l'adoption de cette loi, et ont vivement critiqué la *Loi visant à bâtir le Canada* pour son potentiel de contournement des processus environnementaux et de consultation des Autochtones. En réponse à cela, le BGP s'est efforcé de dialoguer avec les titulaires de droits de tout le pays afin de leur expliquer la *Loi visant à bâtir le Canada* et de leur fournir des informations sur la manière dont les gouvernements des Premières Nations et les organisations qui les représentent peuvent participer aux grands projets.

Peu après la création du BGP, le premier ministre a annoncé la formation du Conseil consultatif autochtone (CCA) afin de garantir que le partenariat et la participation économique des Autochtones soient pleinement intégrés à tous les grands projets proposés. Le CCA devrait fournir des conseils d'experts sur les politiques, les pratiques opérationnelles et les améliorations des processus liés à l'inclusion des peuples autochtones dans les travaux du BGP. Il devrait notamment soutenir les méthodes d'établissement de partenariats avec les peuples autochtones du BGP et formuler des conseils sur la meilleure façon d'intégrer les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) à tout le processus. À la fin de l'année 2025, onze projets et six stratégies de transformation avaient été soumis au BGP à des fins d'examen ; un résumé est disponible sur le site Web du BGP ⁴. En mai 2026, dix-sept projets avaient été soumis à l'examen du BGP.

ii. *La Stratégie de compétitivité climatique*

Dans le budget de 2025, publié le 4 novembre 2025, le gouvernement fédéral a annoncé sa nouvelle Stratégie de compétitivité climatique (SCC), la décrivant comme « [rendant] possibles la modernisation et le réinvestissement dans l'édification d'un Canada fort et durable, en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones, et en fonction des objectifs économiques et climatiques communs ⁵ ». Le gouvernement fédéral considère l'action climatique et la croissance économique comme indissociables, et souligne l'importance de mobiliser des capitaux pour assurer une croissance propre. La SCC, qui a été élaborée sans la participation des Premières Nations, vise à renforcer la tarification du carbone industriel, à offrir une certitude à long terme quant au

4 <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/bureau-grands-projets/projets/carte.html>

5 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2025/11/nouvelle-strategie-de-competitivite-climatique-du-canada.html>



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

prix du carbone, à accroître la clarté des règlements sur les gaz à effet de serre, à soutenir l'électricité propre et les minéraux critiques, ainsi qu'à mobiliser les investissements publics et privés nécessaires pour stimuler l'innovation au moyen de mesures comme des crédits d'impôt à l'investissement et des outils de financement durable.

iii. Le protocole d'entente Canada-Alberta

Le 27 novembre 2025, les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont publié un protocole d'entente⁶ qui comprend des engagements visant à faire progresser des solutions en faveur de systèmes de tarification du carbone industriel plus robustes et plus efficaces, d'investissements majeurs du secteur privé dans les technologies propres, et d'un développement énergétique responsable. L'objectif de ce protocole d'entente est d'aider le Canada à faire avancer la simplification des systèmes réglementaires, le déploiement du captage et du stockage du carbone, la mise en place d'interconnexions de transport d'électricité et l'atteinte des objectifs nationaux de carboneutralité du secteur de l'électricité d'une manière qui tient compte des réalités et des intérêts régionaux. Le Canada et l'Alberta ont convenu de nommer un comité de mise en œuvre chargé de produire les résultats souhaités⁷. Les défenseurs des Premières Nations ont exprimé des préoccupations continues concernant les prochaines étapes et le rôle des Premières Nations dans ces discussions. De plus amples détails sur les discussions politiques au sein du CMAC sont fournis ci-dessous dans la section B – Actions du CMAC en 2025.

iv. L'exercice de réduction du fardeau administratif

L'initiative de réduction du fardeau administratif a été lancée le 9 juillet 2025, alors que les ministères et organismes fédéraux exerçant des responsabilités de nature réglementaire ont été chargés de trouver des mesures permettant de réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire⁸. L'initiative était supervisée par le Bureau de réduction du fardeau administratif, nouvellement créé au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), qui a accordé à toutes les organisations fédérales concernées 60 jours pour répondre à la phase initiale de l'exercice de révision, les ministres faisant ensuite rapport au président du Conseil du Trésor sur les progrès de leurs organisations et les prochaines étapes.

L'exercice d'examen a été présenté comme une démarche interne importante vers la modernisation du contexte réglementaire fédéral, plutôt que comme un exercice de déréglementation. Il a également signalé une volonté de rationaliser les processus de déclaration réglementaire devenus désuets, lourds, compliqués, coûteux ou redondants, ainsi que de faciliter l'accès aux services et leur prestation. Des détails supplémentaires sur la discussion au CMAC concernant l'Exercice de réduction du fardeau administratif sont présentés ci-dessous.

3. Événements internationaux

Le gouvernement du Canada et de nombreux représentants des Premières Nations, dont une petite délégation de l'Assemblée des Premières Nations (APN), ont assisté à la 30e session de la Conférence des Parties (COP 30) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), au Brésil. Du 10 au 21 novembre, plus de 56 000 personnes autochtones, représentants des parties, dirigeants, médias et membres de la société civile ont participé à cet événement.

6 <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2025/11/27/protocole-daccord-entre-canada-et-lalberta>

7 Ibid.

8 <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/nouvelles/2025/07/le-gouvernement-du-canada-prend-des-mesures-pour-moderniser-les-reglements-desuets-et-reduire-le-fardeau-administratif.html>



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

La participation de l'APN à la COP 30 était conforme à la Résolution 36/2023, [*Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*](#), et à la Résolution 05/2019, [*Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*](#), des Premières Nations en assemblée. Avant la COP 30, l'APN a publié un énoncé de position intitulé [*Placer l'autodétermination des Premières Nations au cœur de l'action transformatrice pour le climat lors de la COP 30*](#). Celui-ci s'appuie sur trois décennies de mandats conférés par les Premières Nations en assemblée, depuis le premier Sommet de la Terre de Rio en 1992, pour appeler le Canada à créer un espace dédié à la gouvernance, aux droits et aux systèmes de connaissances des peuples autochtones dans tous les domaines de la CCNUCC.

La COP 30 a été annoncée comme une « COP des peuples autochtones » par la présidence brésilienne ; cependant, les progrès sur l'inclusion des peuples autochtones à la COP ainsi que dans les décisions de celle-ci ont été limités. Malgré les événements et les séances organisés à l'initiative de la présidence de la COP, les références aux peuples autochtones ont été réduites ou omises dans de nombreux textes de décision définitifs. La seule exception concernait les négociations sur la transition juste, où un paragraphe distinct et historique reconnaît les droits des peuples autochtones, notamment le droit à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé, ainsi que la protection des peuples autochtones vivant en isolement volontaire.

Lors de la COP 30, la présence de représentants politiques du Canada et de l'APN a été bien accueillie. La ministre Julie Dabrusin a tenu des réunions bilatérales avec des diplomates de haut rang, des partenaires, ainsi que des dirigeants et des représentants d'organisations autochtones, y compris le chef régional (Île-du-Prince-Édouard) de l'APN, Wendell LaBobe⁹. Au Pavillon du Canada, l'APN a collaboré avec le Conseil circumpolaire inuit et d'autres acteurs pour organiser une Journée du leadership autochtone en matière de climat (le 12 novembre), qui a compris une séance d'ouverture sur le leadership des Premières Nations en matière de climat, ainsi qu'une séance coorganisée par l'APN et l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique intitulée « Action climatique des Premières Nations : apprendre de notre passé pour soutenir les générations futures ». Le Canada a également appuyé l'appel à l'action du Brésil sur la gestion intégrée des incendies et la résilience aux feux de forêt afin de faire progresser la coopération internationale en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence¹⁰. La COP 31 se tiendra à Antalya, en Türkiye. L'Australie assumera la présidence des négociations pour mettre de l'avant les priorités du Pacifique, dans le cadre d'une présidence conjointe sans précédent avec la Türkiye. Une réunion préalable à la COP aura également lieu dans la région du Pacifique.

9 Pour en savoir plus sur la participation de l'APN à la COP 30, veuillez consulter : <https://afn.ca/fr/toutes-les-nouvelles/bulletin/lapn-appelle-a-une-action-urgente-et-transformatrice-en-faveur-du-climat-dirigee-par-les-peuples-autochtones-a-la-suite-de-la-cop30-conference-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques/>.

10 <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/mesures-internationales-canada/conference-onu-changement-climatique/sommet-cop30/resume-resultats.html>



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

B - Les actions du CMAC en 2025

Durant la dernière année, le CMAC a continué de faire progresser les priorités clés dans un contexte en évolution rapide. Bien que l'élection fédérale ait eu des répercussions sur l'étendue de ses activités, le CMAC a priorisé celles liées à ses deux groupes de travail permanents – un axé sur la politique et l'autre sur la production de rapports et la sensibilisation, en vue de sa réunion en personne en octobre 2025. Cette réunion en personne était la première pour la nouvelle coprésidente issue du gouvernement fédéral, Alison McDermott, et a comporté une discussion interactive avec la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, l'honorable Julie Dabrusin.

Tenant compte du contexte évolutif de la relation entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral nouvellement élu en ce qui concerne l'action climatique, le CMAC continue de prioriser l'inclusion véritable des Premières Nations dans la politique climatique fédérale et poursuit ces travaux collectifs à cet égard. Nous présentons ci-après un bref résumé de nos activités conformément aux priorités énoncées dans le rapport annuel de 2024.

1. Renforcer le leadership des Premières Nations en matière de climat dans les politiques et programmes fédéraux

Le leadership des Premières Nations en matière de climat a été abordé à la fois comme un concept et un ensemble de principes directeurs pour le travail du CMAC. L'évolution du contexte politique sous le Premier ministre Carney a créé de nouvelles possibilités et de nouveaux défis quant à la traduction de ce concept en mesures concrètes lors de la mise en œuvre de la *Loi visant à bâtir le Canada*, de la Stratégie de compétitivité climatique, du protocole d'entente Canada-Alberta, et de l'exercice de réduction du fardeau administratif. Des présentations informatives ont été offertes dans le cadre du groupe de travail sur les politiques et de la réunion plénière d'octobre.

La présence de la ministre Dabrusin, ainsi que de représentants du Bureau des grands projets (BGP) et du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), à la réunion d'octobre a donné l'occasion aux défenseurs des Premières Nations de soulever des préoccupations et de poser des questions sur l'inclusion des priorités des Premières Nations en l'absence de communications publiques sur l'orientation fédérale en matière de changements climatiques et d'examen réglementaire. Les défenseurs des Premières Nations ont signalé la nécessité d'améliorer la mobilisation fédérale dans toute nouvelle élaboration de politiques, en particulier par le respect et la mise en œuvre des [Pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur le changement climatique](#) et du [Guide de prise de décisions pour les programmes fédéraux visant à mettre en œuvre des pratiques exemplaires à l'appui de l'autodétermination et du leadership autochtones en matière de climat](#). Ces discussions ont été approfondies lors des réunions du groupe de travail sur les politiques du CMAC, où les défenseurs des Premières Nations ont continué de réclamer des discussions supplémentaires afin de trouver des occasions de faire participer les Premières Nations à l'élaboration des prochaines politiques fédérales, et ce, tôt dans le processus.

La réunion d'octobre était principalement axée sur le Bureau des grands projets (BGP) et la mise en œuvre de la *Loi visant à bâtir le Canada*. Un représentant de l'équipe du BGP au Bureau du Conseil privé (BCP) a écouté les questions et les préoccupations des membres des Premières Nations concernant la mise en œuvre de la *Loi*, ainsi que la création du BGP et du Conseil consultatif autochtone connexe. Les défenseurs des Premières Nations ont fait remarquer qu'il y avait un manque de transparence dans le processus fermé de nomination des membres de ce Conseil par le Premier ministre et ils se sont dit préoccupés par le manque de représentation de *Denedeh* et



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

d'autres régions. La nomination a été confirmée comme étant un processus fermé dirigé par le premier ministre. Bien que le BGP soit prêt à fournir 40 millions de dollars sur deux ans « pour accroître la capacité des peuples autochtones à participer de façon constante à de grands projets¹¹», ce montant a été signalé comme étant nettement insuffisant pour répondre aux besoins réels en capacité de consultation des titulaires de droits et des organisations des Premières Nations. De plus, le gouvernement fédéral a annoncé l'élargissement du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, dont l'enveloppe passe de 5 milliards à 10 milliards de dollars, pour faciliter les investissements autochtones dans les grands projets¹². Les Premières Nations continuent de plaider en faveur d'investissements dans leurs projets d'infrastructure et soulignent le risque d'une dépendance excessive aux projets d'exploitation de ressources fondée sur un discours axé sur l'industrie qui ne ferait pas suffisamment la promotion d'une autosuffisance économique, d'une résilience et d'une réconciliation plus larges. Outre la discussion sur la *Loi visant à bâtir le Canada*, les défenseurs des Premières Nations ont également souligné l'importance de discuter de la *Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada*, en accordant une attention particulière aux répercussions néfastes que les entrepreneurs et la main-d'œuvre non locaux pourraient avoir sur les communautés des Premières Nations, en particulier sur les femmes et les familles, étant donné que la mobilité de la main-d'œuvre est considérée comme un élément important du développement des grands projets au Canada.

Les défenseurs des Premières Nations du CMAC ont demandé des précisions sur la façon dont l'exercice de réduction du fardeau administratif pourrait influencer sur les mises à jour et les révisions potentielles des règlements liés au climat et à l'environnement, et sur les répercussions que cela pourrait avoir sur les Premières Nations.

La Stratégie de compétitivité climatique (SCC) a été dévoilée en novembre dans le cadre du budget de 2025, après la réunion plénière d'octobre du CMAC. Lors de la réunion du groupe de travail sur les politiques du CMAC en décembre 2025, des représentants fédéraux ont présenté les grandes lignes de la SCC. En réponse, les défenseurs des Premières Nations ont soulevé des préoccupations qu'ils estiment quant au fait que la stratégie fédérale ait été élaborée à huis clos, qu'elle n'ait pas suffisamment été commentée par les Premières Nations et qu'elle sape les engagements fédéraux en matière de réconciliation et de lutte contre les changements climatiques. Des préoccupations ont également été exprimées quant au fait que l'accent mis par le gouvernement fédéral sur les résultats économiques pourrait affaiblir le respect des cibles contraignantes de réduction des émissions. Il a été réaffirmé que les Premières Nations doivent être positionnées comme des leaders en matière de climat. Les représentants des Premières Nations ont également continué de solliciter le soutien fédéral pour la Stratégie nationale sur le climat de l'APN¹³, et attendent une décision concernant le financement de l'Agenda de leadership climatique des Premières Nations.

L'APN a souligné que, dans la conception et la mise en œuvre de ses initiatives phares visant le climat et l'économie en 2025, le gouvernement fédéral avait raté deux importantes occasions majeures de collaborer avec les Premières Nations, conformément aux principes énoncés dans le guide des pratiques exemplaires du CMAC (mentionné précédemment). Par l'entremise du CMAC, les travaux se poursuivront afin de cerner les occasions de mobiliser les Premières Nations dans le contexte de la mise en œuvre de l'approche climatique fédérale globale, y compris la SCC, ainsi que de repérer les possibilités offertes par le processus budgétaire fédéral pour obtenir un financement suffisant, prévisible et durable pour les priorités climatiques des Premières Nations.

11 [Le premier ministre Carney annonce les premiers projets qui seront soumis à l'examen du nouveau Bureau des grands projets | Premier ministre du Canada](#)

12 Ibid.

13 <https://afn.bynder.com/m/4a6f7b64d9edc007/original/Strategie-Nationale-sur-le-Climat.pdf>



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

En décembre 2025, à la suite de la signature par le Canada d'un protocole d'entente avec l'Alberta, qui, entre autres mesures, fait référence à la construction d'un nouvel oléoduc pour acheminer le pétrole vers les ports du Pacifique, les Premières Nations en assemblée ont adopté la résolution no 33/2025, [Confirmer la Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers et soutenir le rejet par les Premières Nations côtières de tout projet de pipeline entre l'Alberta et la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique](#), qui demande le retrait immédiat du protocole d'entente et exprime un soutien total aux Premières Nations de la côte de la Colombie-Britannique qui s'opposent fermement à cette initiative. La résolution exhorte également le Canada, l'Alberta et la Colombie-Britannique à reconnaître l'urgence climatique et à respecter les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'évolution du contexte de la politique climatique fédérale a suscité des incertitudes quant à la façon de mettre entièrement en œuvre la participation pleine et effective des Premières Nations. Le CMAC examinera les possibilités stratégiques et mènera des discussions visant à mieux faire valoir les priorités des Premières Nations dans ce contexte fédéral en pleine évolution, afin de contribuer à garantir que le leadership climatique des Premières Nations soit pris en compte dans la politique et les programmes climatiques fédéraux.

2. Surveiller les progrès et obtenir des résultats pour les Premières Nations

En 2025, les membres du groupe de travail sur la production de rapports et la sensibilisation ont continué de travailler sur un exercice sur les indicateurs pour évaluer les progrès du CMAC dans l'atteinte des objectifs qu'il s'était fixés au cours des années précédentes. Le point de départ de cet exercice était de considérer où en serait le partenariat entre les Premières Nations et le Canada sur les changements climatiques sans le forum du CMAC pour le soutenir. Le groupe de travail a déterminé que l'exercice devrait comprendre trois composantes : des mesures des résultats, des mesures de la sensibilisation, et un sondage auprès des participants. Pour ce dernier volet, le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) a élaboré un sondage permettant de mesurer le succès du programme qui finance le CMAC et d'autres tables fondées sur les distinctions et axées sur le climat. Un lancement préliminaire du sondage a eu lieu lors de la réunion du CMAC en octobre. En recevant des réponses de 34 membres, les résultats ont été très positifs, citant une grande valeur pour les relations établies au CMAC (97 %) et une appréciation pour l'unicité de l'espace de co-apprentissage (94 %). Le sondage sera peaufiné et utilisé par le RCAANC aux fins du renouvellement du programme.

L'évaluation continue du CMAC et de son efficacité en tant qu'organisme technique est essentielle pour renforcer la collaboration et favoriser la mobilisation constructive des Premières Nations. Le groupe de travail sur les rapports et la sensibilisation continuera à mettre au point des outils permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs du CMAC.

3. Renforcer le dialogue en établissant des relations à long terme

Confronté à un changement de mandats gouvernementaux en 2025 et à une nouvelle approche fédérale en matière de politiques et de programmes sur les changements climatiques, le CMAC a été contraint de s'interroger sur son avenir et, ce faisant, de réfléchir à sa valeur dans l'établissement de relations à long terme entre les défenseurs des Premières Nations et les partenaires fédéraux en vue de porter les priorités des Premières Nations relatives aux changements climatiques à l'attention des décideurs fédéraux. Le rôle du CMAC en tant que « table de collaboration » unique a été fortement souligné, et, dès que cela a été possible, les groupes de travail ont repris leurs calendriers respectifs de réunions bimestrielles afin d'assurer que des mesures soient prises au sujet des questions prioritaires du CMAC entre les séances plénières. Le groupe de travail sur les politiques a fourni un forum prêt pour l'obtention



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

rapide d'informations sur l'orientation du nouveau gouvernement fédéral en matière de changement climatique et son approche de la réconciliation.

Le CMAC continue d'être une table de collaboration destinée à favoriser l'établissement de relations durables. Les inquiétudes concernant l'orientation de la politique climatique fédérale, ainsi que l'incapacité à traduire ces relations en orientations politiques, pourraient nécessiter une évaluation stratégique de la manière dont les défenseurs des Premières Nations et les partenaires fédéraux travaillent ensemble dans ce contexte.

4. Améliorer la communication et élargir la portée du CMAC

En août, le CMAC a publié son septième rapport annuel sur son site Web destiné au grand public, mettant en lumière les principales activités entreprises en 2024 pour faire avancer les priorités des Premières Nations dans le cadre des politiques et programmes climatiques fédéraux. Le comité a également mis à jour et publié ses [*Pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur le changement climatique*](#). Ce document autonome, élaboré conjointement par les défenseurs des Premières Nations et les membres fédéraux du CMAC, contient des pratiques exemplaires pour une mobilisation significative des Premières Nations et la conception et la mise en œuvre de programmes. Cette mise à jour a été promue sur les plateformes de réseaux sociaux de l'APN et du gouvernement fédéral dans le but de sensibiliser le public, de communiquer de l'information et d'élargir la portée du CMAC. À l'avenir, le CMAC mettra à jour son site Web deux fois par année afin de diffuser ses produits et les nouvelles concernant ses activités. Une mise à jour importante du site Web est prévue pour le printemps 2026.

C - La voie à suivre en 2026

En 2026, le CMAC est déterminé à faire progresser des priorités qui vont au-delà de la planification et touchent plutôt une mise en œuvre et des résultats mesurables. S'appuyant sur les actions et les leçons des années précédentes, cette section décrit les domaines prioritaires qui guideront les travaux en 2026.

Ces priorités visent à soutenir l'action climatique autodéterminée des Premières Nations et à renforcer la responsabilité du gouvernement fédéral.

1. Explorer les options pour surveiller les progrès et faire avancer la mise en œuvre des stratégies climatiques des Premières Nations et du Programme pour un leadership des Premières Nations en matière de climat.

En 2026, le CMAC accordera la priorité aux actions suivantes :

Plaider en faveur d'une mobilisation significative des ministères fédéraux à l'égard des mesures et actions contenues dans la Stratégie nationale sur le climat de l'APN et des stratégies climatiques régionales des Premières Nations afin d'orienter les actions fédérales et de favoriser des résultats positifs pour les Premières Nations.

Continuer d'explorer les implications et les mécanismes permettant de faire progresser l'application de la législation canadienne sur la DNUDPA dans le cadre des travaux du CMAC, notamment en élaborant des produits supplémentaires pour soutenir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes fédéraux portant sur la croissance propre et les changements climatiques.



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

Déterminer et formuler conjointement des recommandations sur la façon de rendre opérationnels les changements apportés au partenariat entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral sur les questions climatiques, et étudier comment ces changements peuvent influencer et améliorer les politiques et les programmes fédéraux généraux concernant le climat.

Élaborer des pratiques de suivi pour la mise en œuvre du *Guide de prise de décisions pour les programmes fédéraux visant à mettre en œuvre des pratiques exemplaires à l'appui de l'autodétermination et du leadership autochtones en matière de climat*, et, si nécessaire, apporter des améliorations ou concevoir des documents stratégiques supplémentaires pour intégrer ces pratiques dans tous les ministères fédéraux.

2. Analyser les répercussions des réductions budgétaires fédérales sur les programmes climatiques des Premières Nations et élaborer conjointement des approches novatrices pour la mise en œuvre des priorités communes.

En 2026, le CMAC accordera la priorité aux actions suivantes :

Passez en revue les programmes fédéraux arrivant à échéance et les réductions résultant de l'Examen exhaustif des dépenses afin de déterminer leurs impacts sur les Premières Nations.

Envisager l'élaboration conjointe de nouvelles propositions de financement, conformément à la Stratégie nationale sur le climat et les recommandations régionales du Programme pour un leadership des Premières Nations en matière de climat.

Continuer d'explorer d'autres sources de données sur les programmes liés au climat, y compris des entretiens avec les bénéficiaires issus des Premières Nations, afin d'analyser les résultats obtenus par ces dernières dans le cadre de ces programmes.

3. Explorer les possibilités d'une participation pleine et effective des Premières Nations et de la prise en compte de leurs priorités dans l'approche fédérale en matière de climat, y compris la Stratégie de compétitivité climatique (SCC) et d'autres priorités climatiques pertinentes.

En 2026, le CMAC accordera la priorité aux actions suivantes :

Mettre l'accent sur la promotion du leadership climatique des Premières Nations et continuer à explorer des moyens de cerner, de renforcer et de mettre en place des mécanismes visant à aider les fonctionnaires fédéraux à appliquer l'Approche des Premières Nations concernant le climat, et à respecter les obligations découlant de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et programmes climatiques fédéraux, y compris la SCC.

Encourager les ministères fédéraux à élaborer des lignes directrices afin de favoriser l'harmonisation des futurs processus de mobilisation aux *Pratiques exemplaires pour les ministères fédéraux travaillant avec les Premières Nations sur le changement climatique*, y compris les pratiques relatives à un financement adéquat pour la mobilisation, à des délais appropriés et à l'établissement de relations durables.



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

4. Continuer à renforcer les relations au sein du CMAC et à favoriser le dialogue intergénérationnel et intersectionnel.

En 2026, le CMAC accordera la priorité aux actions suivantes :

Relancer la formation sur l'espace éthique ¹⁴, en particulier pour les nouveaux représentants, et proposer de nouvelles approches de collaboration culturellement appropriées et sécuritaires.

Mettre à profit les groupes de travail permanents pour établir des relations de travail plus étroites entre les membres du CMAC, ainsi que pour intégrer les fonctionnaires fédéraux concernés à la conversation.

Définir de nouvelles modalités de travail pour interagir avec les décideurs du gouvernement fédéral, y compris les organismes centraux, ainsi qu'au sein de l'APN et dans les régions et les communautés.

S'appuyer sur les recommandations du Cercle des jeunes du CMAC et chercher de nouvelles occasions de mettre en place des ressources et un soutien en vue d'une mobilisation accrue des jeunes des Premières Nations, des représentants des jeunes d'ECCC et d'autres jeunes défenseurs régionaux.

14 L'espace éthique est une approche fondée sur l'équité pour tisser des liens entre les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux, un concept créé par l'Ainé Reg Crowshoe. Il s'agit d'un espace où chaque système de connaissances est intrinsèquement valorisé et offre une plateforme ouverte, sûre et fertile pour concevoir, mettre au point et travailler ensemble en harmonie.
<https://afn.ca/fr/environnement/protection-de-lenvironnement-action-en-faveur-du-climat/comite-mixte-sur-laction-climatique/travailler-ensemble/>

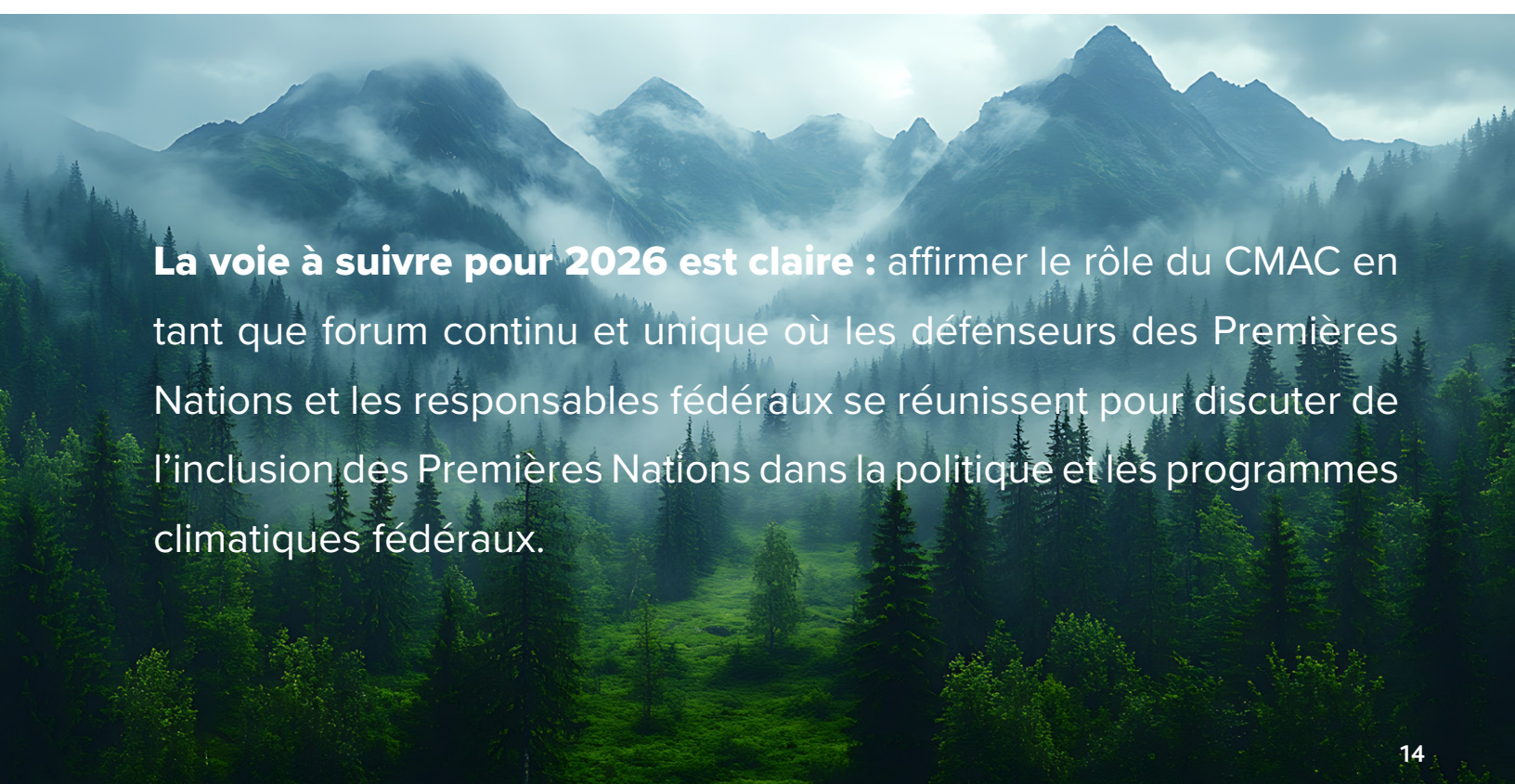


Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

Conclusion

Au cours de 2025, le CMAC a travaillé à se positionner comme un forum établi, solide et apportant une valeur ajoutée pour naviguer dans les paysages politiques en évolution et des approches changeantes en matière de politique climatique, tout en continuant à renforcer les relations entre les défenseurs des Premières Nations et les responsables fédéraux. Le cycle habituel des activités du CMAC a été modifié par l'élection fédérale d'avril 2025 et le changement de direction fédérale. Malgré cela, le CMAC a intensifié ses activités au cours du second semestre de 2025 et a organisé une réunion plénière fructueuse en octobre, où les défenseurs des Premières Nations en matière de climat ont eu l'occasion de s'entretenir directement avec l'honorable Julie Dabrusin, la nouvelle ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature. Le message des défenseurs des Premières Nations était clair : qu'il existe d'importantes préoccupations et questions concernant la nouvelle approche fédérale de l'élaboration de la politique climatique industrielle telle qu'elle est reflétée par la Stratégie de compétitivité climatique, qui a été développée sans engagement et consultation préalable directe avec les Premières Nations. Les défenseurs des Premières Nations ont également soulevé des préoccupations quant à l'engagement du gouvernement fédéral à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Programme pour un leadership des Premières Nations en matière de climat (PLPNC), qui à ce jour n'a reçu aucune réponse, et le gouvernement fédéral n'a pas défini comment il l'intégrera à ses politiques climatiques futures. En 2026, le CMAC compte travailler sur ces préoccupations, tenter d'obtenir des réponses concernant un financement fédéral durable et adéquat pour le leadership climatique des Premières Nations, élaborer des stratégies pour suivre le processus décisionnel gouvernemental changeant, et encourager une amélioration des efforts fédéraux visant à mettre en œuvre les principes de mobilisation énoncés dans le Guide sur les pratiques exemplaires du CMAC ainsi que les engagements découlant de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.



La voie à suivre pour 2026 est claire : affirmer le rôle du CMAC en tant que forum continu et unique où les défenseurs des Premières Nations et les responsables fédéraux se réunissent pour discuter de l'inclusion des Premières Nations dans la politique et les programmes climatiques fédéraux.



Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

Études de cas

Étude de cas n° 1 – Feux de forêt et gestion des urgences au Manitoba en 2025

Au printemps et à l'été 2025, le nord du Manitoba a connu l'une des saisons de feux de forêt les plus graves des dernières années, due à une chaleur extrême, à une sécheresse prolongée et à des feux précoces liés à l'accélération des changements climatiques. À l'échelle nationale, le Canada a enregistré sa deuxième pire saison de feux de forêt jamais observée, avec plus de 8,9 millions d'hectares brûlés par plus de 6 000 feux¹⁵.

Les Premières Nations de tout le Manitoba, notamment la Nation crie de Pimicikamak, la Nation crie de Mathias Colomb, et Cross Lake, ont été confrontées à des menaces d'évacuation répétées, et des milliers de personnes ont été déplacées alors que les feux détruisaient des habitations, des infrastructures et des écosystèmes. Les Premières Nations sont touchées de manière disproportionnée par les évacuations liées aux feux de forêt, représentant souvent une part importante des personnes évacuées lors de catastrophes naturelles en raison de leur emplacement, des lacunes en matière d'infrastructures et des inégalités systémiques.

Les feux de forêt qui ont ravagé le Manitoba en 2025 ont mis en évidence des lacunes persistantes dans les systèmes de gestion des urgences. Les dirigeants des Premières Nations et les intervenants locaux ont dû agir rapidement avec des ressources limitées, voire inexistantes, tout en jonglant avec les compétences fédérales et provinciales. Les difficultés persistantes liées à la coordination, à la capacité des infrastructures et au financement direct et continu de la gestion des urgences dans les Premières Nations soulignent le besoin crucial d'investissements à long terme qui respectent les compétences des Premières Nations.

15 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/dix-evenements-meteorologiques-plus-marquants/2025.html>





Le Comité mixte sur l'action climatique Premières Nations-Canada

Rapport annuel 2025

Étude de cas n° 2 – Réflexions des jeunes lors du 3^e Rassemblement national sur le climat de l'APN

En octobre 2024, l'Assemblée des Premières Nations a organisé un rassemblement de jeunes lors du 3^e Rassemblement national sur le climat afin de permettre aux jeunes des Premières Nations de s'exprimer directement sur les changements climatiques et leurs priorités en matière d'action. Le rassemblement a réuni des jeunes en tant que leaders, détenteurs de connaissances et défenseurs des intérêts de leurs Nations.

Les jeunes ont évoqué les répercussions qu'ils subissent sur leurs territoires. Ils ont fait part de leurs inquiétudes concernant les conséquences des feux de forêt, des inondations, de l'eau non salubre, de l'insécurité alimentaire et de la perte d'accès aux zones de récolte traditionnelles. Beaucoup ont décrit comment les changements climatiques affectent leur capacité à maintenir un lien avec la terre, les Aînés, leur identité culturelle et leur communauté lorsqu'ils sont déplacés par des catastrophes naturelles.

D'autres préoccupations clés ont mis en lumière les obstacles au progrès, notamment les mécanismes de financement à court terme et par projet, le soutien limité pour les capacités des jeunes et le manque de suivi de la part du gouvernement fédéral. Les jeunes ont appelé à des investissements soutenus et flexibles permettant une planification à long terme, une mobilisation significative, des initiatives dirigées par les jeunes, des rôles structurés dans les processus de gouvernance et des solutions climatiques axées sur la terre.

L'intégralité de la discussion est résumée dans le [Rapport sommaire du Rassemblement des jeunes](#), publié mi-2025.

